



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE-SAINT-GIRONS sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025008

**Présents :** M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - Mme Coralie SEYS - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Absents et excusés :** Mme Laurence MERLIN - M. Jean-Louis BARRERE - M. Jean MORA - Mme Delphine DUPRAT - M. Marc VERNIER - Mme Monique LAGOUEYTE

**Pouvoirs :** M. Jean MORA à M. Michel RAFFIN - Mme Delphine DUPRAT à Mme Martine DUVIGNAC - M. Marc VERNIER à M. Philippe MOUHEL - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie CAMOUGRAND

Membres en exercice : 29    Présents : 23    Pouvoirs : 4

### **OBJET : Renouvellement de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes**

Monsieur Leblond explique qu'il est nécessaire de pallier aux absences éventuelles des agents titulaires de l'établissement dans l'intérêt de la continuité du service public intercommunal et propose de renouveler notre adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG40). Il précise que la nouvelle convention a été mise à jour pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention d'adhésion au service remplacement du Centre De Gestion des Landes ci-annexé ;

**Considérant** la proposition du Centre De Gestion des Landes relative au renouvellement de l'adhésion au service remplacement permettant à la Communauté de communes de recourir à du personnel externe pour des missions temporaires ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes au service de remplacement organisé par le Centre de Gestion des Landes.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Article 3 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance  
Mme Nathalie CAMOUGRAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président  
Philippe MOUHEL

